

LA LETTRE OPTEVOZIENNE

LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUIN 2025

RECENSEMENT CITOYEN

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, accalauréat...) avant 25 ans.

Le recensement citoyen se fait dans les trois mois qui suivent le 16e anniversaire.

Vous avez 16 ans ou allez les fêter prochainement ?

Merci de vous présenter en mairie avec les documents suivants:

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra votre attestation de recensement.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 04 74 83 81 76.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les prochaines élections seront les élections municipales qui auront lieu en mars 2026. Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de la commune, il est nécessaire de réaliser cette démarche afin de pouvoir voter.

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée soit en ligne sur le site **service-public.fr** soit en mairie.

Merci de vous munir:

- d'un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- d'un justificatif de domicile



MAIRIE

Horaires d'ouverture:

Lundi: 13h30/17h

Jeudi: 13h30/19h

Vendredi: 10h/12h

04 74 83 81 76

mairie.optevoz@wanadoo.fr

www.optevoz.fr

DECHETTERIE D'OPTEVOZ

Mercredi: 8h30/12h-13h30/17h30

Jeudi : 8h30/12h-13h30/17h30

Vendredi: fermée

Samedi : 13h30/17h30

EMPLACEMENTS DE COLLECTE SELECTIVE

Parking salle des fêtes (verre+cartons bruns)

Parking salle du champ (verre)

Déchetterie (verre+tri sélectif)

Lotissement du château (verre)

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte a lieu tous les lundis après-midi (en alternance bac jaune/bac ordures ménagères)
Pour connaître le planning et l'organisation lors des jours fériés, consultez les actualités du site :
[https:// syclum.fr](https://syclum.fr)

CENTRE DE SANTE INFIRMIER "LES LAUZES"

5 pl. de la mairie, Siccieu

04 37 05 20 17

csileslauzes@orange.fr

ASSISTANTES SOCIALES/PMI

Centre médico-social de Morestel

103 rue des Tabacs 38510 MORESTEL

04 74 80 04 31

BEBEBUS

Halte-garderie itinérante

Accueil à la Salle du Champ des enfants de 3 mois à 3 ans les jeudis de 9h à 16h30

06 85 05 60 10

06 81 88 44 54

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mardi: 16h00 - 18h

Vendredi: 16h30 - 17h30

HORAIRES D'UTILISATION DES APPAREILS

BRUYANTS

Les jours ouvrables: 8h30-12h/14h30-19h30

Samedi: 9h-12h/15h-19h

Dimanche et jours fériés: 10h-12h

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - ARRÊT DU PLU

Par délibération en date du 03 avril 2025, le conseil Municipal de la commune d'OPTEVOZ a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision du PLU.

Le dossier d'arrêt du PLU ainsi que la délibération sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune: www.optevoz.fr → rubrique Commune d'Optevoz → révision PLU 2023.

COMPRIMÉS D'IODE EN CAS D'ALERTE NUCLÉAIRE

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à récupérer gratuitement en pharmacie vos comprimés d'iode. Aucun justificatif de domicile n'est nécessaire.



RAPPEL : ÊTRE EN CAPACITÉ DE RAPPELER SON CHIEN, EST UNE OBLIGATION !

Cavaliers, promeneurs, nous vous rappelons que lors de vos balades, vous devez être en capacité de rappeler vos chiens lorsque vous rencontrez d'autres promeneurs avec des chiens en laisse afin d'éviter tout problème dont vous seriez responsables. En effet, l'article L211-23 du code rural définit comme en état de divagation "tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres."

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance pour indemniser les dommages causés.

SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉS PAR LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE SUR LA COMMUNE ?

Une réflexion sur ce sujet est en cours avec les villages voisins.

Les tarifs variant selon le nombre de personnes inscrites, nous ne pouvons pas pour l'instant donner de fourchette de prix.

Nous ne manquerons pas de communiquer des informations supplémentaires aux personnes intéressées dès que possible.

Si vous êtes éventuellement intéressés par ce projet, merci de remplir le coupon ci-dessous et de le retourner en mairie avant le 30/06/2025.

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Mail :
Adresse :	

Le logo est sur un fond orange. En haut, le texte "LE PORTAGE DES REPAS" est écrit en blanc sur des bandes roses. En dessous, "à domicile" est écrit en noir. Au centre, il y a une illustration d'un camion blanc avec une main qui sort du toit tenant un plateau avec un bol de soupe. Le tout est encadré par un cercle bleu.

NOUVELLE ACTIVITÉ À OPTEVOZ : HATHA YOGA DÈS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025 !

Envie de détente, de bien-être, et de renforcement en douceur ?

Venez découvrir les cours de **Hatha Yoga** à Optevoz à partir de **septembre 2025** !

Deux formules adaptées à tous les niveaux et à toutes les conditions physiques vous sont proposées :

YOGA sur chaise

 Chaque mercredi de 17h à 18h

 Abonnement annuel : **300 €**
(1h/semaine hors vacances scolaires)

✓ Paiement possible en 3 fois

HATHA YOGA sur tapis

 Chaque mercredi de 18h30 à 20h

 Abonnement annuel : **360 €**
(1h30/semaine hors vacances scolaires)

✓ Paiement possible en 3 fois

➔ **ÉTÉ 2025** : des cours à la séance seront proposés les mercredis de juillet (9, 16, 23, 30).

 **Renseignements et réservations :**

Karine LENOIR - Téléphone : 06 19 92 82 50

FORUM DES ASSOCIATIONS

Danse ou dessin ? Guitare ou gymnastique ? Pour choisir son ou ses loisirs pour la saison 2025-2026, rendez-vous au forum des associations des communes d'Annoisin-Chatelans, Dizimieu, Optevoz, Soleymieu, Siccieu Saint-Julien et Carisieu le samedi 30 août à la salle des fêtes d'Optevoz.



ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES, PAS LE MOUSTIQUE !

Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m ! La solution : supprimer ses lieux de ponte!



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...





JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr

CHECK LIST DES BONNES GESTES

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.

SAMEDI 14 JUIN 6ÈME FESTIVAL DE MUSIQUE....



La programmation :

- Concert des élèves de l'école de musique « Musicien d'Oz » -16h
- Pompoms Girls de Saint Romain de Jalionas - 18h
- Thomas Jedar / Variété Française -18h15
- RamDam / musique du monde ou de la rue - 20h15
- Blood Sugarz -Rock 23h

Entrée gratuite-Parking de la mairie-Salle des fêtes en cas d'intempéries.

Snack sucré/salé-buvette

Paella + dessert 15€ (8€ jusqu'à 10 ans) à partir de 19h sur place ou à emporter

De préférence à réserver au 06.84.81.27.04

ou par mail envoixetoz@gmail.com



L'association « En voix et Oz » et tous les artistes vous attendent nombreux pour une journée festive en musique !



AGENDA

JUIN 2025

Vendredi 6 juin : Assemblée Générale - ACCA - Salle du Champ

Samedi 14 juin : Festival de musique - En Voix et Oz - Salle des Fêtes

Vendredi 27 juin : Kermesse - Sou des Ecoles - Salle des Fêtes

Info de dernière minute

Pour des raisons d'organisation, le pique-nique géant organisé par le CME qui devait avoir lieu le samedi 7 juin est reporté à une date ultérieure.

JUILLET 2025

Samedi 19 juillet : Challenge des 4 R - Boule sportive Optevozienne - Boulodrome

AOUT 2025

Lundi 4 aout : Challenge TAVERNA - Boule sportive Optevozienne - Boulodrome

Samedi 9 aout : Challenge Maurice REPELLIN - Boule sportive Optevozienne - Boulodrome (Matin)

Samedi 9 aout : Challenge des Commerçants - Boule sportive Optevozienne - Boulodrome (Après-midi)

22 - 23 - 24 aout : Ball trap - ACCA

29 - 30 - 31 aout : Vogue - Club des Jeunes - Au stade

Samedi 30 aout : Forum des Associations - Salle des Fêtes (Matin)

BON À SAVOIR

Vous pouvez retrouver les événements des communes voisines sur l'application Panneau Pocket! De nombreuses communes en ont fait l'acquisition. Très facile d'installation et d'utilisation, elle vous permettra d'être informé de ce qui se passe autour de nous!



Equipe de rédaction : José Quilès, Dominique Garcia, Romain Cotelte, Séverine Antonio, Emilie Pillaz, Patricia Vidal, Kathrine Touzet, Aurélie Ruïs, Stéphanie Decosterd, Annie Losilla.

Merci à nos distributeurs bénévoles : Catherine Garnier, Annie Losilla, Gisèle Poulet, Monique Vachet, Geneviève Pillaz, Jean-Pierre Magnin, Stéphanie Decosterd.

LES INFOS DU CME

COLLECTE POUR LE HAREM DE DEMON

Le 16 mai dernier, les jeunes élus du Conseil Municipal Enfant d'Optevoz ont remis une centaine de kilos de nourriture et divers objets à l'association Harem de Demon basée à Leyment dans l'Ain. Nos jeunes élus, très sensibles à la cause animale, étaient très fiers et heureux de pouvoir aider les animaux abandonnés et/ou maltraités recueillis par ce refuge. Les bénévoles présents ont remis à chaque enfant un diplôme et un petit porte-clés pour les remercier de leur action.



MERCI !

Le CME tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette collecte en faisant un don et un remerciement tout particulier à nos épiciers qui ont accepté d'être un point de collecte de dons.

SAMEDI 5 JUILLET FÊTE DE LA BRASSERIE

BRASSERIE DU PALAIS

FÊTE DE LA BRASSERIE

DE 10H À 20H

SAMEDI 05 JUILLET

Visite & Dégustation
Brasero avec
Ô Papilles Gourmandes
Marché de Producteurs
Jeux en bois
Buvette
Concert à 17h

43 Impasse du Palais, 38460 OPTÉVOZ

LE REFUGE HAREM DE DEMON CHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL ...

Le refuge Harem de Démon, basé à Leyment dans l'Ain, recueille des animaux abandonnés et/ou maltraités, les soigne puis les place dans des familles d'accueil en attendant leur adoption. Lorsque les animaux sont placés en familles d'accueil, la nourriture, la litière et les soins vétérinaires sont pris en charge par l'association. La famille d'accueil n'a qu'une seule chose à faire pour l'animal : lui donner de l'amour! Vous êtes tenté par cette expérience? Vous avez envie de devenir famille d'accueil?

**N'hésitez pas à contacter le
Harem de Démon pour plus de
renseignements : 06 50 90 69 65
haremdedemon@gmail.com**



APPEL À CANDIDATURE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Madame, monsieur,

Le modèle de la sécurité civile française repose sur le volontariat: en Isère, sur les 4 753 sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) répartis dans les 112 casernes du département, 3 917 sont des volontaires. En 2024, les sapeurs-pompiers de l'Isère ont réalisé 79 576 interventions, ce qui représente 62 969 victimes prises en charge.

Etre sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager au quotidien au service des autres, en parallèle de son travail ou de ses études. Les missions des sapeurs-pompiers volontaires sont très diverses: secours d'urgence aux personnes, accident de la circulation, lutte contre les incendies, feu de forêts, risques industriels mais également prévention des risques. Cependant, dans notre département comme partout en France, le secours d'urgence aux personnes devient prépondérant, avec près de 80% des interventions des sapeurs-pompiers.

Chaque année, le SDIS de l'Isère recrute près de 400 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires pour pallier les départs à la retraite ou les fins d'engagement.

Pour devenir sapeur-pompier volontaire (SPV), il faut être âgé d'au moins 16 ans et de 60 ans au plus, avoir une bonne condition physique et jouir de ses droits civiques. Le recrutement des SPV fait l'objet de tests préalables (connaissances élémentaires en français, en mathématique, d'endurance, ainsi que des tests de claustrophobie et de vertige). Le premier engagement de SPV est pris pour 5 ans. Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière. C'est aussi pour lui l'opportunité d'acquérir et de développer ses compétences.

Pour devenir SPV, il faut être disponible et motivé. Chaque SPV doit s'intégrer dans le planning de sa caserne afin d'assurer une continuité des secours. Mais cette contrainte a des compensations: être utile à la collectivité et vivre des moments privilégiés de solidarité.

La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires est primordial pour garantir des secours dans des délais compatibles avec le caractère d'urgence des missions dévolues aux SDIS.

De nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires: des conventions avec les employeurs leur permettant de libérer leurs salariés, des conventions pour la garde d'enfant, pour faciliter la disponibilité des SPV, et plus récemment la mise en place de l'engagement différencié, permettant à un sapeur-pompier volontaire d'exercer uniquement l'activité de SSUAP (Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes).

La caserne de Saint-Baudille-de-la-Tour dispose déjà d'un noyau de sapeurs-pompiers volontaires qu'il convient d'étoffer et de soutenir par des recrutements supplémentaires.

Aujourd'hui la population de ce territoire a besoin de vous, pour sa sécurité mais aussi pour celle de vos proches, amis, familles. Vous pouvez devenir le premier acteur de votre propre sécurité et de celle des autres: devenez sapeur-pompier volontaire!

Afin de vous exposer les enjeux ainsi que les démarches à réaliser pour vous engager dans cette aventure collective et solidaire, nous vous proposons de participer à une réunion d'information publique avec les sapeurs-pompiers chargés du recrutement.

Le samedi 07 juin à 10 heures

À la salle des fêtes de Saint-Baudille-de-la-Tour

Vous serez informés sur les formalités à suivre pour rejoindre la caserne la plus proche de chez vous et vous pourrez poser toutes les questions qui vous paraîtront utiles.

Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, vous pouvez néanmoins compléter le formulaire de contact sur le site internet du SDIS de l'Isère (www.sdis.fr) ou en vous adressant directement à la caserne de Saint-Baudille-de-la-Tour.

Espérant pouvoir vous compter nombreux à cette réunion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur départemental,


Contrôleur Général Jérôme PETITFOISSON

Le maire,


Mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour

SDIS de l'Isère
24 rue René Camphin - CS 60068
38602 Fontaine cedex
04 76 26 89 00

www.sdis38.fr

